

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 octobre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

**2019 DAC 572** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Victor Gambet 103 avenue de Choisy à Paris 13e.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Victor Gambet 103 avenue de Choisy à Paris 13e ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Victor Gambet 103 avenue de Choisy à Paris 13e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : «En hommage à Victor Gambet 1879-1915 instituteur et aviateur Mort pour la France À l'initiative des élèves de l'école ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 200 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**